

DEPARTEMENT DE LA VENDÉE

Commune d'AVRILLÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme ROBIN Sandrine, M. BERANGER Florian, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. SUAUD Francis, M. PIVETEAU Hervé, Mme DUPÉ Valérie, M. THUBIN Frédéric, Mme BOUARD Aline, M. BOUGRAS Julien, M. Jean-Michel THUNE, Mme MILOVANOVIC Sonia, M. CAYEUX Philippe

EXCUSE : Néant

NON EXCUSEE : Mme BURY Delphine

Mme ROBIN Sandrine est désignée secrétaire de séance.

Dél : 2026/006 - Objet : Adoption anticipée des résultats budget principal - Exercice 2025

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

Pour des raisons techniques liées à la mise en place du Compte Financier Unique (CFU), regroupant le compte de gestion et le compte administratif suite au passage à la norme budgétaire et comptable M57, celui-ci n'a pas pu être présenté pour le vote du budget primitif. L'instruction M57 permet, dans ce cas de figure, de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Il est possible d'estimer ces résultats avant adoption du CFU, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

En conséquence, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
- précise que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du C.F.U.,
- dit que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement	2025
Dépenses de fonctionnement	1 235 980,77 €
Recettes de fonctionnement	1 586 147,15 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	350 166,38 €
Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice n-1	200 000,00 €
Résultat de clôture	550 166,38 €
Résultat d'investissement	2025
Dépenses d'investissement	484 225,61 €
Recettes d'investissement	645 480,17 €
Résultat d'investissement de l'exercice	161 254,56 €
Résultat d'investissement à la clôture de l'exercice n-1	123 916,88 €
résultat cumulé d'investissement	285 171,44 €
RESTES A REALISER	
RAR Dépenses investissement	77 727,78 €
RAR recettes investissement	
Solde des "restes à réaliser"	
Excédent disponible pour le financement de l'investissement	207 443,66 €

Excédent de fonctionnement :	550 166,38 €
C/1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :	300 000,00 €
C/002 Report excédent de fonctionnement :	250 166,38 €
Excédent d'investissement reporté :	285 171,44 €

Pour extrait conforme,
Le Maire, Sylvie VERDON

